

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 30 avril 2018

**Contact** : L.Comminette laurence.comminette@liege.be  
**GSM** : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

#### **Hommage à Monsieur Jean-Marc Jalhay**

Né à Aye le 20 décembre 1975, Jean-Marc Jalhay est décédé à Liège le 5 février 2018.

Licencié en Sciences de la Santé publique – Gestion des Institutions de soins ayant obtenu une Maîtrise en Santé communautaire, Jean-Marc Jalhay a exercé une grande part de sa carrière professionnelle dans le secteur de l'aide aux personnes et de l'action sociale.

En 2012, il intègre le CPAS de Liège en qualité de Directeur général. Passionné par sa fonction, il mettra toute son énergie dans le développement d'une administration toujours plus efficiente, tournée vers le service aux usagers et l'amélioration constante de la prise en charge des personnes en situation précaire.

En fonction des problématiques rencontrées, il veillait par ailleurs particulièrement aux synergies avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit en interne ou avec les partenaires extérieurs, et aux synergies avec la Ville de Liège.

L'ensemble des autorités communales liégeoises tiennent à rendre un hommage particulier à ce directeur d'administration parti bien trop tôt.

#### **Prestation de serment de Madame Christine Piron-Ali comme Conseillère de l'Action sociale**

En remplacement de Madame Anne Fievet-Paglia devenue conseillère communale, c'est Madame Christine Piron-Ali qui la remplacera comme Conseillère de l'Action sociale.

Agée de 42 ans, Christine Piron-Ali est assistante sociale de formation et travaille dans le secteur hospitalier depuis plus de 10 ans.

Active dans le secteur syndical, Christine Piron-Ali est également très active dans diverses associations œuvrant pour la Laïcité.

Enfin, le Bourgmestre Willy Demeyer va prendre contact avec la commune d'Etterbeek afin d'analyser l'ordonnance de police qui a été prise ce week-end par le Bourgmestre.

## **Dossier Toxicomanie**

Le Bourgmestre a informé le Conseil de l'avancée du dossier de la « Salle de Consommation à Moindre Risque ».

Le 9 avril, Willy Demeyer a rencontré la Ministre fédérale de la Santé, Maggy De Block.

La Ministre ayant précisé que l'accord de Gouvernement ne prévoyait pas de modification de la Loi de 1921, il lui est difficile / impossible ? de prendre un Arrêté Ministériel autorisant l'ouverture d'une Salle de Consommation à Liège.

Elle a néanmoins conseillé au Bourgmestre de rencontrer le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice Koen Geens. Sur base du courrier qu'il lui a été adressé en date du 23 avril dernier, celui-ci a marqué son accord pour rencontrer Willy Demeyer dans les prochaines semaines.

Concernant l'avancée administrative du dossier, la volonté du Collège est de confier la gestion quotidienne de la salle à la Fondation TADAM, dont l'expertise en la matière n'est plus à démontrer.

Pour ce faire, dans un premier temps, et dans l'attente d'aides financières et matérielles d'autres niveaux de pouvoirs, la Fondation bénéficiera du soutien de la Ville de Liège.

Afin de répondre aux prescrits des lois sur les marchés publics, c'est la notion de relation "in house" qui a été choisie par le Collège. Il s'agit de donner la prépondérance aux représentants de la Ville dans les organes de gestion. De cette manière, la Fondation est reconnue comme l'opérateur naturel de la Ville et peut donc être désignée comme opérateur.

La modification des statuts de la Fondation a été faite en ce sens après le Conseil d'Administration qui a eu lieu ce vendredi 27 avril.

Les modalités de soutien de la Ville à la Fondation seront soumises prochainement au Conseil communal.

## **Adoption du Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement**

Le Collège propose au Conseil d'adopter le Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement qui constitue, pour les 600.000 habitants de cet arrondissement, un moment important pour le développement des villes et communes, du cadre de vie et des priorités à développer pour assurer la transition vers un futur qui préserve nos richesses.

Il s'agit d'avoir une vision commune des 24 communes de l'arrondissement et de poser des choix forts pour préserver la terre, éviter le gaspillage des moyens publics, limiter les nuisances générées par les déplacements automobiles.

Décider ensemble de l'implantation des 45.000 logements, indispensables à l'arrondissement liégeois d'ici 2035, refuser la construction d'une prison qui grèverait la réserve de terres agricoles disponibles et limiter l'expansion des grandes surfaces commerciales à 85.000 m<sup>2</sup> sur 20 ans sont quelques-unes des décisions prises dans ce cadre commun.

La souveraineté des décisions reste évidemment aux mains des communes et de leurs Conseils, il s'agit ici de se prononcer sur un Schéma de Développement et non sur des projets.

Il s'agit d'œuvrer à un futur commun et d'inscrire la Métropole liégeoise sur la carte des Métropoles européennes entre Bruxelles, Lille et Cologne.

## Liège se dote d'un Conseil de la nuit !

Le Collège propose au Conseil d'adopter le règlement visant à instituer un Conseil communal consultatif de la nuit.

L'installation du Conseil consultatif de la nuit est un premier pas dans l'élaboration d'une stratégie de la vie nocturne à l'échelle du territoire communal.

La volonté du Collège est de commencer le travail avec les 2 quartiers dans lesquels des actions sont déjà en cours : Le Carré et Roture.

Dans ces 2 quartiers, on retrouve des problématiques de sécurité et d'incivilités qui impactent la qualité de vie des riverains. Dans ces 2 quartiers, le secteur est déjà organisé en association ce qui est plus facile pour organiser la concertation.

La rue Souverain-Pont qui a connaît actuellement une mutation importante : retour des habitants mais également renouveau commercial notamment dans le secteur Horeca sera sans doute l'un des lieux à intégrer prochainement dans les travaux.

Au niveau du règlement, pour la **Ville 3 fonctions sont prévues** et seront « attribuées » par le Conseil communal :

- Un médiateur politique de la nuit assurant le relais et la représentation des actions entreprises par le Conseil de la nuit. Il s'agira également d'effectuer un travail de médiation entre les parties en cas de demande des exploitants.  
→Fonction exercée en coordination avec le Fonctionnaire Sanctionnateur.  
Ce poste de médiation sera co-exercé avec le représentant des exploitants (à désigner entre eux)
- Un(e) pilote et un(e) assistant(e) administratif (ve) attaché à un service de l'Administration.

A l'instar d'autres villes européennes : Paris, Londres, à Liège, il n'y aura pas de désignation d'un « Bourgmestre de la nuit », il s'agira plutôt d'une fonction de « pilote » qui sera co-exercée par un représentant du secteur et un agent communal et ce, en lien permanent avec le Bourgmestre qui garde la responsabilité du maintien de la sécurité. Le terme exact sera défini par le Conseil de la nuit.

Celui-ci sera installé officiellement le 15 mai prochain à l'occasion de l'Assemblée générale à Liège du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Liège s'inscrira également dans les travaux de la plateforme européenne de la Vie nocturne.

## Jalonnement intelligent des parkings

Le Collège propose au Conseil d'adopter la convention régissant avec les 16 parkings concernés le jalonnement intelligent des 8.138 places accessibles sur le territoire de la Ville.

Les panneaux LED seront installés en voirie, en entrée de ville et en bordure de centre-ville afin d'orienter l'automobiliste dans les directions adéquates pour rejoindre les parkings en ouvrage.

La convention a pour but de préciser les modalités de transmission des informations d'occupation des parkings par l'Exploitant à la Ville et à JCD et les obligations réciproques des Parties.

## **Soutien à la Ronde enfantine**

La Ronde Enfantine est le seul service d'accueil extra-scolaire à horaires flexibles assurant un service en soirée au-delà de 18h, et ce jusque 22h30, pour les enfants de moins de 13 ans. Ce service permet aux parents de prester un travail, de suivre une formation ou de répondre à des offres d'emplois à horaires décalés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le transfert des moyens budgétaires des Fonds d'Equipements et de Services Collectifs (FESC) à l'ONE, ce service rencontre beaucoup de difficultés à rencontrer sa mission d'accueil extra-scolaire à horaires flexibles.

Le Collège propose au Conseil d'accorder un subside annuel de 8.365,00 EUR en soutien aux activités de la Ronde enfantine.

## **Augmentation de la rémunération du personnel des Classes de vacances**

L'Echevinat de l'Instruction publique a confié l'organisation de ses centres de jeux à l'asbl Autour de l'Ecole. Les Centres de jeux accueillent les enfants en âge d'école maternelle et primaire, à partir de 2 ans et demi jusqu'à 13 ans. L'encadrement est assuré par un personnel qualifié et expérimenté.

Depuis le 31 mai 2010, les membres du personnel chargé de la surveillance des enfants fréquentant les classes de vacances et les centres de jeux n'ont bénéficié d'aucune augmentation des taux journaliers de leur rémunération, taux qui ne sont pas soumis aux fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

Pour pallier ce manque et afin de valoriser le travail des membres du personnel précité, le Collège propose au Conseil de fixer de nouveaux taux journaliers de rémunération, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Contrôleur-Inspecteur : 125,00 EUR • Chef de centre : 115,00 EUR • Chef piscine : 106,00 EUR  
• Chef de centre adjoint : 106,00 EUR • Moniteur/monitrice, auxiliaire d'éducation, étudiant/étudiante : - porteur/porteuse d'un titre pédagogique : 95,00 EUR - porteur/porteuse d'un titre de niveau secondaire supérieur ou auxiliaire d'éducation ayant suivi et réussi 2 formations de la Ville de Liège (2 modules minimum) : 88,00 EUR.

Pour ne parler que des vacances d'été, les Centres de jeux de la Ville ont accueilli quelque 1.835 enfants en juillet et août 2017 !

## **Aménagement des voiries autour du site de Bavière**

Le Collège propose au Conseil d'adopter le projet définitif d'aménagement des voiries et espaces publics autour du site de Bavière. Ce dossier concerne le boulevard de la Constitution, la rue des Bonnes Villes ainsi que le périmètre d'intervention dans le cadre du redéploiement du site de Bavière. Dans la foulée, le marché de travaux sera lancé et les subsides FEDER de la Région wallonne et de la Communauté européenne sollicités.

La réappropriation et la reconstruction du site de l'ancien hôpital de Bavière représente un enjeu majeur et déterminant pour le quartier d'Outremeuse. Il s'agit en effet d'un projet fort, réfléchi et ambitieux qui vise à développer sur ce site étendu une large diversité de fonctions utiles à la vie sociale et à la vitalité de la rive droite de la Ville de Liège. L'investissement public relatif à ce redéploiement concerne notamment la création d'un nouveau hall omnisports, d'une crèche et d'un commissariat pour la partie Ville et d'un important pôle de Développement culturel pour la partie provinciale.

Dans ce cadre, les enjeux liés à la qualité de l'espace public et du cadre de vie tiennent bien sûr une place fondamentale à laquelle le Collège communal a dédié un intérêt tout particulier. La Ville de Liège a ainsi obtenu un financement FEDER de près de 4,5 millions d'€ pour contribuer au réaménagement des voiries et espaces périphériques du site.

D'une façon globale, les objectifs liés au réaménagement des voiries autour du Site de Bavière visent à requalifier la rue des Bonnes Villes et le tronçon du Boulevard de la Constitution mitoyen du site. Il s'agit d'y limiter l'emprise de la voiture afin de favoriser la réappropriation de ces axes par les modes de déplacement doux, et de promouvoir les activités publiques de détente et de convivialité. Les aménagements verts seront significativement augmentés et les liens physiques et visuels avec la Meuse et la Dérivation ainsi qu'avec les quartiers riverains tant en rive gauche qu'en rive droite seront nettement valorisés.

### **Le Boulevard de la Constitution, colonne vertébrale d'un quartier ouvert et apaisé.**

Le Boulevard de la Constitution est appelé à devenir un axe structurant de mobilité douce, de vie locale et de parcours paysager. Il réalisera la connexion entre des espaces publics majeurs (Boulevard Saucy, Place de l'Yser, Place Saint-Pholien, Esplanade de l'Académie, Site de Bavière, bords de la Dérivation) et des fonctions publiques à forte fréquentation (académie de musique, hall omnisports, Pôle provincial de développement culturel, crèche, commissariat, Haute école provinciale, CHU...).

A ce titre, le projet comprend l'élargissement du piétonnier à la voirie qui longe l'îlot de Bavière jusqu'au quai de la Dérivation. On y trouvera divers éléments et aménagements propices à la vie locale et à la valorisation du nouveau pôle d'attraction.

Ainsi, entre la rue des Bonnes Villes et l'Académie de Musique,, un espace «intimiste» situé sous les arbres, équipé de bancs et bordé de végétations basses sera aménagé. On bénéficiera aussi d'un vaste Parvis entre l'Académie et le Pôle de développement culturel. Des ensembles d'arbres et de banquettes y seront disposés de part et d'autre afin d'y créer des «sous-espaces» agréables et harmonieux. Devant l'Académie, sera créé un tapis d'eau agrémenté de jets. Les dimensions de ce plan d'eau seront d'environ 20 m sur 10 m, ce qui, en matière d'animation aquatique, en fera une infrastructure inédite sur le territoire liégeois.

Sur le Parvis, l'implantation d'une plaine de jeux est également prévue. En ce qui concerne la mobilité douce, l'espace du Parvis sera idéalement partagé par les cyclistes et les piétons.

Entre le Parvis et le quai de la Dérivation, se déploiera le Parc.

Dans son premier tronçon, à proximité du Parvis, une grande aire de jeux et des espaces de détente (tables de pique-nique, bancs, fontaine à boire, etc) seront implantés.

A l'emplacement de l'actuel hall sportif, sera aménagé un vaste espace de pelouse propice aux activités ludiques et sportives. Cet aménagement ne pourra cependant voir le jour que lorsque le nouveau centre sportif sera réalisé dans le triangle de Bavière.

La colonne vertébrale végétale que constitue ce tronçon du Boulevard de la Constitution est tissée sur la base des alignements d'arbres existants et complétée par de nouvelles plantations d'arbres (hautes tiges et cépées), de massifs arbustifs, de parterres de plantes vivaces et de graminées, et de vastes pelouses.

### **La rue des Bonnes Villes: une entrée de Ville verte et aérée.**

Véritable entrée de Ville, le large espace de la rue des Bonnes Villes sera conçu pour accueillir tant le trafic automobile que les transports en commun et les itinéraires cyclables et piétons. En ce qui concerne les cyclistes, ils disposeront d'espaces de circulation soit couplés au site propre du bus, soit signalés par des pistes cyclables marquées, selon la localisation sur le tronçon. La rue des Bonnes Villes sera agrémentée de larges trottoirs et d'un double alignement d'arbres qui viendront apaiser cet axe indispensable pour les divers modes de circulation.

L'aménagement des espaces publics lié au projet du site de Bavière est l'étape première et fondamentale au vaste projet de redéploiement et de valorisation de ce vaste espace de la rive droite de la Ville. En matière de calendrier, les travaux devraient débuter au printemps 2019 et se terminer au début 2021.

### **Aménagement de la Place des Carmes**

Le Collège propose au Conseil communal d'adopter le projet définitif d'aménagement de la Place des Carmes. Dans la foulée, le marché de travaux sera lancé et les subsides liés au Plan d'Investissement communal sollicités.

Ce dossier qui a fait l'objet de deux concertations récentes auprès des riverains, dont l'une concernait plus spécifiquement les commerçants locaux, s'inscrit dans la continuité de la réorganisation des accès à l'Athénée Liège 1. Cette réorganisation vise à permettre d'accéder aisément à l'établissement via l'avenue Maurice Destenay et à diminuer ainsi le transit dans les artères locales que constituent les rues des Clarisses et des Carmes.

Bordée de fonctions urbaines attractives telles que l'Athénée, le Centre culturel des Chiroux et un pôle commercial notamment dédié à l'horeca, la place des Carmes est un espace qui dispose d'un excellent potentiel en termes de revalorisation. Il s'agit en outre d'un accès principalement piétonnier vers l'hyper centre, extrêmement fréquenté.

Le projet d'aménagement de la place des Carmes concerne une superficie de 3.175 m<sup>2</sup> et s'étend de l'avenue Maurice Destenay jusqu'aux rues des Carmes et des Clarisses. Dans le cadre du projet, les demandes des riverains émises lors de la première concertation sur le sujet, en 2017, ont bien été entendues puisque la liaison entre la Place et la rue Saint-Paul s'inscrira dans la continuité du piétonnier via sa mise en plein pied, favorisant ainsi la mobilité douce. A ce titre, concernant les vélos, la Ville mettra à disposition des cyclistes des rangements spécifiques sur la place et le long de l'Athénée. L'école elle-même a également l'intention de placer à l'extérieur de l'établissement scolaire des box vélos qui seront mutualisés et disponibles pour tous.

Les objectifs du réaménagement du site sont divers mais répondent tous à la volonté de sécuriser l'espace en faveur des piétons tout en rehaussant l'attractivité et la convivialité de la Place. Celle-ci se verra ainsi «désenclavée» et mise en relation directe avec le petit square où se trouve le point d'eau. Ce dernier sera élargi et agrémenté de jets et de mouvements d'eau ludiques. Avec l'agrandissement du plan d'eau, les margelles périphériques seront renouvelées et un passage «à gué» au milieu du bassin sera créé. Dans ce nouvel écrin, la sculpture «saute-mouton» de Mady Andrien sera également remise en valeur. La circulation alentour rendue plus visible et aisée, le square pourra aussi constituer un espace propice à l'organisation d'événements urbains.

Au niveau de la Place, le cheminement piéton sera nettement facilité grâce, notamment, à son élargissement et à une perception plus claire pour les usagers. L'emprise des terrasses respectera ainsi les limites d'alignement fixées par Arrêté Communal et la zone plantée au pied de la façade Nord-Est de l'Athénée sera réduite de plus de 2 mètres, après avoir été revalorisée par une végétation plus appropriée.

La desserte partant de l'avenue Destenay vers la rue du Méry, sera redimensionnée et sa mise à niveau avec la place est également prévue. Il s'agit de circonscrire très clairement les espaces accessibles aux véhicules et d'élargir visuellement l'espace de la place, dévolu prioritairement aux piétons et modes doux. Des bornes anti-stationnement viendront d'ailleurs réguler l'accès à la desserte.

Une attention particulière vise également les plantations qui ornent l'espace. Hormis l'abattage de trois arbres, rendu nécessaire par leur mauvais état sanitaire, les platanes, catalpas, tilleuls et érables seront conservés. A des endroits pertinents, quatre nouveaux arbres seront plantés (trois magnolias et un érable) et l'ornementation des massifs arbustifs sera également revue afin de valoriser l'espace tout en le délimitant harmonieusement.

Au niveau des équipements urbains, l'aménagement prévoit aussi le renouvellement complet de l'éclairage public, l'implantation de range-vélos et l'installation de dispositifs d'assise adaptés (banquettes sur murets, bancs classiques, bancs spécifiques autour des arbres, etc).

Avec le réaménagement de la Place des Carmes, c'est la volonté de revaloriser une importante entrée de Ville, principalement piétonne, qui s'exprime. L'aménagement vise à répondre aux attentes à la fois des usagers et du pôle commercial par le développement d'un espace large, sécurisé, fonctionnel, ludique et attractif. Le projet représente un budget global de 950.000€, subsidié à hauteur de 50% par la Région wallonne. Le démarrage du chantier est attendu pour le printemps 2019.